

Séance du 9 avril 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mercredi 9 avril 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, M Brun Stéphane, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M. Barraut Frédéric, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Raccouchot Emmanuel M Mérite Christian, Mme Turlot Pauline, Mme Donguy Anne Laure (arrivée à 20h40), Mme Guillemenet Sabrina, Mme Plouvier Lysiane, Mme Lory Lydie.

Excusé : M Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à M Raccouchot Emmanuel.

Secrétaire de séance : Mme Turlot Pauline

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et pouvoir.

2 - DÉLIBÉRATIONS

2.1 Tarifs de location salle polyvalente – année 2026

Monsieur Pascal Laurenceau donne lecture des travaux de la commission salle polyvalente qui propose de ne pas modifier les tarifs en vigueur soit :

Pour les extérieurs 530 € pour le week-end et 320 € en semaine,

Pour les administrés de la commune 325 € pour le week-end et 215 € en semaine.

Il est demandé au conseil de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal suivant l'avis de la commission valide ces tarifs à l'unanimité des présents et représenté.

2.2 Association Foncière de Remembrement – Désignation nouveau membre

Monsieur le Maire rappelle les statuts de cette association constituée en 1988 avec la désignation de ses membres pour six ans, par moitié d'une part par le conseil municipal et d'autre part égale par la chambre d'agriculture.

Il informe de la démission pour raison personnelle de Monsieur Gilbert Flatot Vice-Président désigné par le conseil municipal et propose pour le remplacer de nommer par délibération un nouveau membre en la personne de Monsieur Lerouge David propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et délibère à l'unanimité membres des présents et représenté.

3 - FIXATION DES TAUX DES TAXES 2025 (foncier bâti et non bâti et habitation)

L'état notifié des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 fait apparaître un produit attendu des 3 taxes de 297 594 €.

La taxe foncière bâtie n'a pas augmenté depuis 2022 et la taxe foncière non bâtie depuis 2013 avec des taux respectifs de 42,88% et 41%.

La commission des finances propose d'appliquer une augmentation du taux de la taxe foncière et de le porter à 43,38% et de fixer celui de la taxe foncière non bâti à 43% pour un produit attendu de 301420 € (soit + 3 826 €).

Le Conseil Municipal suivant l'avis de la commission décide par 13 voix pour et 1 voix contre de fixer les taux proposés.

4 - BUDGET PRIMITIF 2025 Nomenclature M 57

Monsieur le Maire présente le détail du budget prévisionnel en fonctionnement, proposé par la commission des finances qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 106 683,00 €.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section investissement s'équilibrent à hauteur de 813 938 € avec un virement de la section de fonctionnement de 361 929,35 € et un reste à réaliser de recettes de 39 144,57 €.

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité des présents et représenté.

5 - COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

5.1 Assemblée générale des P'tiots Lanniaux le 25 mars 2025

Madame Annie Marchand dresse un compte rendu de l'assemblée générale de l'association. Concernant la fréquentation 61 repas quotidiens sont servis en moyenne en 2 services et sur 24 réservations enregistrées, 15 à 17 enfants fréquentent la garderie du matin.

Pour assurer le service de garderie de cette tranche horaire un personnel complémentaire est actuellement employé ce qui crée une charge financière importante et un ajustement du personnel sur cette tranche horaire est envisagé. Cette année des salariés de l'agence Kangourou Kids ont été recrutés afin de pouvoir appliquer les Projets d'Accueil Individualisés (PAI).

Le marché de Noël et la vente de fleurs ont permis de réaliser une recette financière complémentaire.

Suite à la démission de la vice-présidente et après appel à candidature le poste a été à nouveau pourvu. Les dossiers d'inscriptions complets, avec notamment les pratiques alimentaires, seront exigés dans des délais corrects avant la rentrée et afin de faciliter le fonctionnement une photo des enfants bénéficiant d'un PAI sera demandée à l'inscription. A la demande de certains parents un goûter sera autorisé le matin pour leurs enfants.

L'augmentation des tarifs proposée par le bureau de l'association a été votée par l'assemblée.

5.2 Conseil Communautaire du Grand Chalon au Colisée.

Monsieur le Maire rend compte de cette réunion du 8 avril au cours de laquelle les 44 rapports inscrits à l'ordre du jour dont 30 avec présentation ont été traités.

Les 7 rapports concernant les finances et notamment les budgets principaux et annexes ont été adoptés à la majorité. Tous les autres rapports ont été adoptés à l'unanimité sauf 2 qui ont suscité 1 abstention.

Les recettes réelles du budget principal de fonctionnement s'élèvent à 104,54 millions d'euro pour 97,72 millions de dépenses réelles et le produit des 4 taxes dont le taux n'a pas été modifié est de 16,47 millions d'euros.

Le montant du budget d'investissement est prévu à hauteur de 37 millions d'euros.

5.3 Entente Intercommunale Jeunesse Familles

Monsieur Pascal Laurenceau présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 26 mars à Oslon. Il explique pourquoi les CM2 se verront maintenant proposer les carnets atouts loisirs, suite à une erreur, avec l'ajout d'une tranche consécutive à la proposition et à l'adoption des critères par les communes présentes.

En ce qui concerne la tarification pour les familles à la rentrée du mois de septembre 2025 l'entente décide de ne pas appliquer d'augmentation.

5.4 CCAS le jeudi 03 avril 2025

Madame Lory dresse le compte rendu de cette réunion lors de laquelle le compte administratif 2024 qui présente un solde positif de 24,95 € et un excédent 2023 reporté de 5 526,58 € a été adopté.

Le budget primitif 2025 est à l'équilibre à hauteur de 9 600 €.

Le concours de belote a apporté un bénéfice de 459,31 €. Le traditionnel concours de pétanque est prévu le 30 août 2025. Les calculatrices seront offertes à 15 CM2 le jeudi 19 juin 2025.

Le repas des aînés se déroulera le samedi 04 octobre 2025.

Pas de renouvellement du marché nocturne en 2025. Il sera remplacé le 17 novembre par un nouveau concours de cartes.

La distribution des colis de fin d'année se déroulera le dimanche 30 novembre 2025.

6 - QUESTIONS DIVERSES

L'élection législative dans la 5^{ème} circonscription du département se tiendra les 18 et 25 mai 2025. L'organisation des bureaux est à finaliser avec quelques postes qui restent à pourvoir pour les 2 tours.

La date de clôture des inscriptions n'étant pas encore atteinte le nombre de candidats n'est pas encore connu.

La commission électorale se réunira jeudi 24 avril 2025 à 16h30.

Les travaux de finition des enrobés de la RD 123 route de St Christophe entre la rue du Moulin et la rue du Quart du Bois seront réalisés du 14 au 18 avril 2025.

Monsieur Mélite fait part de la demande d'un affouagiste relative à la difficulté rencontrée pour extraire son lot de bois situé vers l'étang.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 05 juin 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire lève la séance à 22h16.